



LA VILLE DE WAVRE RECRUTE DES PUERICULTEURS(TRICES) (H/F/X) POUR SES CRECHES COMMUNALES (CONTRATS DE REMPLACEMENT)

FINALITE DE LA FONCTION :

Le/la puériculteur(trice) est chargé(e) d'assurer les soins d'hygiène et de santé et de veiller au bien-être des enfants.

Il/elle exerce une mission pédagogique importante dans l'encadrement des tout petits. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

MISSIONS

La personne recrutée sera amenée en priorité à (liste non exhaustive) :

- Assurer le bien-être des enfants :
 - Observer et accompagner l'enfant en respectant son rythme
 - Etablir une relation privilégiée avec chaque enfant
 - Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de la vie en groupe, dans l'apprentissage de la propreté, dans la prise des repas, dans son développement moteur et psychologique, etc.
 - Proposer des activités d'éveil appropriées et diversifiées à l'enfant
 - Participer aux activités et jeux avec les enfants
 - Anticiper les réactions de l'enfant
 - Donner des repères à l'enfant en l'accompagnant mais sans se substituer aux parents
 - Apporter les soins appropriés à l'enfant :
 - Faire les toilettes
 - Effectuer le change
 - Donner les repas et les biberons
- Fournir un environnement adapté aux besoins des enfants en aménageant l'espace de la crèche
- Déterminer le déroulement de la journée, en distinguant les moments d'activités/repos, de jeu, de repas, de soins, de siestes, etc.
- Proposer aux parents un accueil individualisé et être à l'écoute en rapport avec l'accueil de leur enfant
- Relayer les informations vers la Direction
- Collaborer avec les autres puéricultrices, les infirmières, le personnel de cuisine, etc.
- Vérifier les présences des enfants plusieurs fois par jours

PROFIL DE COMPETENCES

- Faire preuve de capacité d'écoute et de communication
- Faire preuve de proactivité en anticipant les besoins des enfants
- Avoir un comportement intègre, fiable et réservé
- Faire preuve de déontologie et respecter le secret professionnel
- Avoir la volonté de participer à l'enrichissement du projet d'accueil



CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION

Être détenteur :

- Soit d'un diplôme de **Puériculteur/Puéricultrice** (CESS + 7^{ème} qualification en puéricultrice)
- Soit d'un Certificat de qualification **d'Auxiliaire de l'enfance en structure collective (issu de l'enseignement secondaire en alternance)**
- Soit d'un Certificat de qualification **d'Auxiliaire de l'enfance (issu de l'enseignement de promotion sociale)**

CONDITIONS DE TRAVAIL PROPOSEES

- Contrats de remplacement, à temps plein (36h30/36h30)
- Rémunération :
 - D2 (diplôme de Puériculteur/trice) 2.830,35 euros mensuel bruts indexés à zéro année d'ancienneté
 - E3 (Certificat d'Auxiliaire de l'enfance) 2.627,64 euros mensuel bruts indexés à zéro année d'ancienneté
- Valorisation de l'ancienneté dans les conditions prévues par le statut pécuniaire
- Chèques repas d'une valeur faciale de 6€
- Intervention dans les frais de transport en commun à hauteur de 88%
- 2^{ème} pilier de pension
- La possibilité de travailler dans un environnement de qualité
- Régime de congés attractif.
- Investissement dans la formation continue du personnel

MODALITES DE CONTACT

Lettre de motivation, CV, copie du diplôme et extrait de casier judiciaire modèle II récent (moins de 3 mois) devront parvenir à l'attention de Monsieur THOREAU, Bourgmestre, par mail à l'adresse suivante : charleen.libert@wavre.be pour **le 6 novembre 2026 au plus tard** (date du courriel fera foi).

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après la date de clôture des candidatures ne seront pas pris en considération.

En cas d'engagement au sein de la Ville de Wavre, les personnes recrutées s'engagent à fournir **au plus tard à la signature du contrat de travail** les documents suivants :

- La preuve de l'état d'immunité contre la rubéole (pour les personnes de sexe féminin de 15 à 50 ans), un modèle du document requis peut être obtenu sur simple demande auprès du service RH.
- Un certificat médical de moins de 3 mois attestant qu'au moment de l'examen, il n'existe aucun signe d'affection physique et psychique susceptible de représenter un danger pour les enfants accueillis (document original). Un modèle du document requis peut être obtenu sur simple demande auprès du service RH.